CETA : Projet de lettre aux Parlementaires

(Michel Mercadié)

 Madame, Monsieur,

 Pour la dernière fois[[1]](#footnote-1), vous aurez prochainement la responsabilité de ratifier ou non, en notre nom, un accord de coopération commerciale entre l’Union Européenne et un état étranger, en l’occurrence le Canada.

 Conscients de l’importance de votre vote au nom de la France, nous avons souhaité par la présente vous exposer les raisons qui nous poussent à vous demander de ne pas ratifier cet accord en l’état.

 Pour cela, nous nous appuyons sur le rapport de la commission indépendante missionnée par le 1er Ministre français en juillet 2017, suite à l’engagement du candidat à la Présidence de la République, Emmanuel Macron.

 Rappelons que cette commission, composée essentiellement d’universitaires, devait répondre aux critiques suivantes : externalités négatives ignorées par les études d’impact antérieures, crainte de dumping social, perte de souveraineté des Parlements nationaux dans la mesure où l’accord est « global », c’est à dire qu’il dépasse les questions commerciales, absence du principe de précaution qui entraîne  *« le risque que les intérêts privés ne remettent en cause les régulations publiques existantes et ne bloquent leur renforcement ».*

 Nous souhaitons attirer votre attention sur les conclusions suivantes du rapport :

1. Arbitrage des conflits entre multinationales et états : malgré l’abandon de l’arbitrage privé, un tel dispositif (ICS) *« n’est pas réellement utile*». Ce que corrobore le futur accord avec le Japon, puisque la Commission a décidé de le supprimer.
2. Agriculture : l’augmentation des importations canadiennes de viande de porc et de bœuf est *« susceptible d’affecter négativement un secteur de l’élevage déjà affaibli »*. D’autre part, l’accord est muet sur les questions du bien-être animal et sur l’alimentation animale (farines ou non ?) auxquelles, vous le savez la population française est de plus en plus sensible. Ajoutons que la commission observe que l’accord tourne le dos aux objectifs de transition écologiques de l’agriculture européenne !
3. Biotechnologies : ce qui est dit du génie génétique *« pourrait être assimilé à la transgénèse et entrer ainsi dans le champ couvert par la réglementation OGM de l’Union ».*
4. Environnement *: « aucun engagement contraignant »,* note la commission.
5. Climat *:* le jugement est encore plus lapidaire : *« le grand absent ».*

En conclusion, la commission suggère plusieurs modifications raisonnables, mais qui nous paraissent hors de portée du Parlement français, puisqu’elles supposent presque toutes une modification de l’accord, ce qui est contraire au vote du document en l’état qui vous sera proposé, sans possibilité d’amendements.

Enfin, notons une crainte de la commission : s’il est ratifié, le CETA pourrait servir de modèle aux accords de « nouvelle génération », c’est à dire globaux, que la Commission européenne négocie actuellement, réduisant encore les compétences des élus nationaux.

Dans l’attente de connaître votre position que nous ne manquerons pas de communiquer aux grandes associations de solidarité qui sont nos adhérents, nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos respectueuses salutations.

1. Il semble en effet que la Commission européenne ait décidé de supprimer du futur accord avec le Japon la création d’un tribunal d’arbitrage et de ce fait de limiter l’accord aux compétences exclusives de l’Union. [↑](#footnote-ref-1)